AR PREFECTURE
024-242400752-20180208-2018_1_01-DE
Reçu le 19/02/2018

Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 08 février 2018

2018-1-01

Département de la DORDOGNE

Arrondissement de NONTRON

Lieu de réunion du Conseil :
ST PIERRE DE COLE

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :
31 JANVIER 2018

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 32
Pouvoirs : 5

Président : Bernard VAURIAC

Etaient présent(e)s

Mesdames : Béatrice HAGEMAN, Lucienne LAUMOND, Thérèse CHASSAIN, Annick MAURUSSANE, Michèle FAURE, Isabelle HYVOZ, Dominique MARCETEAU,

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Claude BOST, Philippe FRANCOIS, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, , Marc PASCUAL, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Philippe BANCHIERI, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Benoit MOUTON, Jean ROUCHAUD, Pascal MAZEAUD, Jean-Marc BUISSON, Michel AUGEIX, Alain GARNAUD, Paul CANLER, Philippe LACHAUD, Patrick FLEURAT LESSARD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Gilbert CHABAUD, Michel REBIERE

Absents et excusés : Christiane DESPAGES, Nicola ROBERTS, Nathalie GRANERI, Céline DEQUANT, Jean-Marc BUISSON, Dominique MARCETEAU

Pouvoirs : Nicola ROBERTS à Céline BAUDESSON, Nathalie GRANERI à Pierre-Yves COUTURIER, Céline DEQUANT à Pascal MAZEAUD, Jean-Marc BUISSON à Isabelle HYVOZ, Dominique MARCETEAU à Carmen GROS (suppléante),

Date de convocation : 31 janvier 2018

M Philippe BANCHIERI est désigné secrétaire de séance

Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public - SDDASP

VU la loi n°82-213 du 2 mars1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Département et des Régions,

VU la loi n°2014 – 58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU la loi n°2015 – 991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et ses dispositions consacrées à l'Accessibilité des services à la population, et son article 98, applicable à partir du 1er janvier 2016 qui indique le cadre d'élaboration du « schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public »,

CONSIDERANT la synthèse du schéma transmise par le Conseil départemental, validée par le comité de pilotage du 11/12/2017, et présentée en pièce annexe

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin ★ 24800 THIVIERS ★

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

Fait à Thiviers, le 12 Février 2018
Le Président,

Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin ★ 24800 THIVIERS ★

AR PREFECTURE
024-242400752-20180208-2018_1_01-DE
Reçu le 19/02/2018

LE CONTEXTE :

A travers le vote de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et en lien avec la politique d'égalité des territoires, le Gouvernement a souhaité renforcer l'accessibilité des services au public afin de mieux répondre aux usagers dont certains éprouvent des difficultés à accéder aux services de base, transports, commerces de proximité, services de santé, etc ... et de manière générale, de services qu'ils soient publics ou marchands.

Dans ce cadre, un chapitre de la loi sur la décentralisation est entièrement consacré à ce sujet en prévoyant la création de schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP).

Depuis janvier 2016, une démarche partenariale a été engagée, pilotée par l'Etat et le Conseil départemental, en associant la Région, les Pays, les intercommunalités et les autres partenaires concernés.
Les objectifs du schéma ont été précisés lors des différentes instances de pilotage et des comités techniques :

- le maintien et l'attractivité de la population,
- le maintien des fonctions essentielles: services publics, commerces de proximité, etc.
- l'aménagement du territoire en termes de pôles, bassins d'emploi, maillage territorial,
- La définition d'une politique départementale d'amélioration des services juste et équitable, afin de renforcer la proximité de l'action publique au plus près de chaque citoyen,
- La garantie d'une solidarité et d'une cohésion sociale : garantir l'équité d'accès aux différents services,

A partir de l'identification des zones déficitaires en matière d'accès aux services, le SDAASP doit proposer des solutions en matière de maintien ou d'amélioration de l'accessibilité dans les territoires et définir pour une durée de 6 ans un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il a pour objet d'assurer à l'ensemble des habitants un accès simplifié aux services indispensables à la qualité de vie dans les territoires et de réduire les déséquilibres territoriaux.

LA GOUVERNANCE

La Préfecture et le Conseil départemental de la Dordogne ont souhaité mettre en place, dès le début de la démarche, une gouvernance associant l'ensemble des acteurs concernés dans une volonté de co-construction. Celle-ci a été mise en œuvre au travers de différentes phases dont :

- Une consultation publique, de mars à juin 2017 : 500 questionnaires en retour,
- 2 séminaires techniques avec les intercommunalités,
- un Comité technique réuni mensuellement (groupe de travail technique interservices)
- 3 Comités de pilotage (en mars, novembre et décembre 2017).

LA METHODOLOGIE MISE EN OEUVRE (3 grandes étapes) :

- Une phase **diagnostic** a été réalisée avec l'appui technique de l'ATD: ce diagnostic a porté sur l'ensemble des services qu'ils soient publics ou privés, marchands et non marchands. Cette première étape a permis d'identifier l'offre de service et les besoins des habitants, de construire un recueil de l'information (bilan de l'offre existante avec sa localisation et son accessibilité), de produire une analyse cartographiée de présence des services et des temps d'accès, d'identifier les territoires présentant un déficit d'accessibilité. Afin de compléter cette

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24800 THIVIERS

Fait à Thiviers, le 12 Février 2018
Le Président,
Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24800 THIVIERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

AR PREFECTURE
024-242400752-20180208-2018_1_01-DE
Reçu le 19/02/2018

- phase diagnostic **une enquête a été lancée (d'avril à juin 2017)) destinée à la fois aux élus et aux citoyens (500 retours).**
- Une phase **analyse** : les éléments du diagnostic ont été analysés et ont permis d'identifier les enjeux territoriaux et un certain nombre d'axes stratégiques d'intervention.
- Une phase **élaboration du plan d'actions** a permis dans un cadre de concertation et de partenariat d'apporter des réponses aux principaux déséquilibres repérés entre l'offre de service et les besoins des habitants.

LES ENJEUX DU SDAASP

Ainsi ont été présentés et validés lors des différentes instances les **7 enjeux issus de la phase diagnostic** avec pour chacun d'eux les axes stratégiques et le plan d'action ci-annexé (annexe à la délibération).

- Un socle de services pour tous,
- Un maillage territorial,
- L'offre de soins,
- L'accès aux services pour les publics en situation de fragilité,
- L'engagement fort en faveur de la jeunesse,
- L'accessibilité numérique,
- La mobilité

Sur cette base de projet de SDAASP qui fixe les 7 enjeux, les 18 axes stratégiques et leur déclinaison en 29 actions, il vous est proposé de bien vouloir délibérer.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ***DECIDE d'émettre un avis favorable au projet de synthèse du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public tel qu'annexé avec ses 7 enjeux, ses 18 axes stratégiques et leurs déclinaisons en 29 actions.***
- ***AUTORISE M. le Président ou son représentant à signer tout type de document administratif se rapportant à la présente délibération.***

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24800 THIVIERS

Fait à Thiviers, le 12 Février 2018
Le Président

Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24800 THIVIERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication.